



Cette charte témoigne de l'engagement du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et l'École de musique Vincent-d'Indy à intégrer les principes du développement durable dans toutes les sphères de leurs activités, et ce, dans le respect strict des lois et règlements en vigueur.



## NOTRE VISION ÉCORESPONSABLE

***Notre école est à l'image de nos élèves : engagée, dynamique et inspirante***

Nous croyons au rôle fondamental de l'éducation comme vecteur de changement vers un monde meilleur pour les générations présentes et futures. Pour que chacun se sente interpellé par les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, notre approche est basée sur la conscientisation, l'engagement et la coopération.

Nous intégrons des pratiques innovantes dans la conception de lieux polyvalents, conçus pour influencer l'apprentissage, en offrant des opportunités d'explorer et d'interagir avec la communauté. Cet environnement stimulant soutient des activités pédagogiques riches de sens qui se concrétisent par un engagement menant à l'action.

Nous devenons ainsi un grand écosystème qui travaille de concert pour valoriser l'écoéducation au sein de la société. Les changements auxquels nous contribuons, par leur effet multiplicateur, rayonnent et inspirent au-delà de nos frontières.

## NOS PRINCIPES DIRECTEURS

La présente charte est fondée sur les principes suivants :

1. Le développement durable, pour qu'il puisse se réaliser, doit sous-tendre l'ensemble des activités d'un organisme, de la gouvernance jusqu'aux actions de chacun de ses intervenants, des politiques aux installations physiques, en passant par la prise de décision et l'organisation d'évènements.
2. Le développement durable concerne tout le monde, à titre personnel ou institutionnel (les jeunes et les moins jeunes, les groupes, les compagnies, les institutions, les états et les gouvernements).
3. Une école se dédie à préparer les jeunes à un meilleur futur et, à ce titre, doit être parmi les premières organisations à se préoccuper de développement durable.
4. Une école éduque une communauté et se doit d'être un modèle pour elle.
5. Une école peut profiter de l'effet multiplicateur de son impact.
6. Une école doit constamment s'adapter à un monde en mouvance.



## NOTRE ENGAGEMENT

Le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et l'École de musique Vincent-d'Indy s'engagent de façon formelle à respecter les actions suivantes :

- Veiller à l'application de la présente charte et en assurer la cohérence avec sa mission, son projet éducatif et toutes les autres politiques présentes et futures
- Adopter les directives nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques
- Consacrer les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour la mise en œuvre
- Se conformer aux lois, règlements et normes relatives au développement durable et applicables à l'organisation

## NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Nos actions seront inspirées par les orientations stratégiques suivantes qui nous guideront vers la mise en œuvre de notre Vision écoresponsable.

1. NOTRE INTENTION ÉDUCATIVE : Conscientiser notre communauté afin de développer des comportements écoresponsables
2. NOS ESPACES : Faire de nos environnements physiques la vitrine de nos convictions écoresponsables et de nos pratiques éducatives innovantes
3. NOS CHOIX : Établir un cadre de gestion et d'approvisionnement qui tient compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux
4. NOTRE ENGAGEMENT : Inspirer l'engagement en matière de développement durable pour devenir un vecteur de mobilisation, même au-delà de notre communauté.


## CHAMPS D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉ

La présente charte s'applique à toutes les personnes membres de la communauté de l'école, ses élèves, ses instances et ses unités administratives. Elle permet également de faire connaître les orientations en développement durable de l'école à ses fournisseurs et partenaires et leur encourager à adopter des pratiques écoresponsables qui intègrent les principes du développement durable.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette charte entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration, le 12 avril 2021.



  
 Yves Petit  
 Directeur général